



# L'exécution des décisions du juge administratif

Vendredi 20 mars 2026  
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

## Animé par :

### Allan GAUTRON

Rapporteur public  
CAA Marseille, 2<sup>ème</sup> chambre

## Avec la participation de :

Capucine VARRON-CHARRIER  
Avocate à Toulon  
Cabinet Clamence Avocats

## Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

Eurojuris - Wojo  
82 avenue du Maine  
75014 PARIS

## Spécialités / compétences :

Droit public, droit de la fonction publique, droit administratif

## Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires.

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX  
EUROJURIS FRANCE  
82 avenue du Maine  
75014 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 16 décembre 2025  
au 31 mars 2026– Version 1

## Programme du séminaire

**Objectifs :** Après cette formation le participant pourra prendre en charge des dossiers devant le juge administratif. Il connaîtra les spécificités de cette procédure et saura comment faire exécuter une décision devant le juge administratif.

## Programme pédagogique de la journée :

- Caractère exécutoire des décisions et office du juge administratif
- L'anticipation de l'exécution
- La modulation des effets des décisions juridictionnelles
- Qu'exécuter ?
- Exécution et voies de recours
- La procédure spécifique d'exécution
- L'injonction
- L'astreinte
- La procédure de paiement forcé
- Médiation et exécution
- L'exécution des ordonnances rendues en référé
- Spécificités matérielles
- Les limites de l'exécution



# L'exécution des décisions du juge administratif

Vendredi 20 mars 2026  
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

## Animé par :

### Allan GAUTRON

Rapporteur public  
CAA Marseille, 2<sup>ème</sup> chambre

## Avec la participation de :

### Capucine VARRON-CHARRIER

Avocate à Toulon  
Cabinet Clamence Avocats

## Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

Eurojuris - Wojo  
82 avenue du Maine  
75014 PARIS

## Spécialités / compétences :

Droit public, droit de la fonction publique, droit administratif

## Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires.

## Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX  
EUROJURIS FRANCE  
82 avenue du Maine  
75014 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 16 décembre 2025  
au 31 mars 2026– Version 1

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h45 : Caractère exécutoire et anticipation des décisions
- 9h45-11h : Modulation des effets des décisions, exécution et voies de recours
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : La procédure spécifique d'exécution, l'injonction
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : Astreinte, procédure de paiement forcé, médiation, spécificités et limites
- 17h15-17h30 : Evaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

## Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :

Cette formation utilisera une méthode de formation démonstrative, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants et des mises en situation. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

## Contact Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

## You souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam activée durant toute la durée de la formation.

## Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.  
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.  
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris : 720€ TTC, soit 600 € H.T.  
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris en visioconférence : 960€ TTC, soit 800€ H.T.  
 Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....

Cabinet - Société: ..... Profession : .....

N° INSEE : .....

## Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>.

Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à 48h avant la formation, sauf dérogation expresse, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation, sinon la documentation sera adressée par courriel uniquement.

Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris inscrits en présentiel et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris et les inscrits au suivi en visioconférence sont acceptées.